



Association canadienne  
des compagnies d'assurances  
de personnes inc.

Canadian Life  
and Health Insurance  
Association Inc.

Montréal, le 29 octobre 2008

Madame Danielle Boulet  
Surintendante de l'encadrement de la solvabilité  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, Tour Cominar  
2640, boul. Laurier, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (QC) G1V 5C1

Madame,

Je désire vous remercier pour la rencontre avec l'ACCAP le 21 octobre dernier à vos bureaux de Montréal sur les projets de directives concernant la gouvernance, la gestion des risques et la conformité.

Pour ce qui est de l'application des directives en fonction de la taille des compagnies, nous avons apprécié votre ouverture et nous retenons que les inspections sur place se feront en fonction du cadre de gestion que se sera donnée chacune des compagnies elle-même, non seulement en fonction de sa taille mais aussi de la nature et de la complexité de ses activités. Nous comprenons que vos inspections se feront à partir des informations que vous détenez sur la compagnie (états financiers, etc.), du cadre de gestion que la compagnie se sera donné et de l'analyse que vous en ferez; chaque compagnie sera affectée à un membre de votre personnel qui suivra la compagnie sur plusieurs années. Nous devrions être fixés sur le fonctionnement de ce système d'inspection lorsque vous rendrez publiques, au début de décembre, les procédures que votre service appliquera.

Quant à l'autre sujet abordé lors de cette rencontre, soit la création d'un poste de chef de la gestion des risques dont la fonction est élaborée dans le projet de directive sur la gestion intégrée des risques, nous désirons vous réitérer notre opposition. En effet, alors que l'ensemble des projets de directives sur la gouvernance, la gestion des risques et la conformité est basé sur l'application de principes, la section 2.3 du projet de directive sur la gestion des risques intitulée « Rôle du chef de la gestion des risques » est très prescriptive et

1001, boul. de Maisonneuve o.  
Bureau 630  
Montréal (Québec)  
H3A 3C8

Tél.: (514) 845-9004  
Fax: (514) 845-6182  
[www.accap.ca](http://www.accap.ca)

Toronto

• Montréal

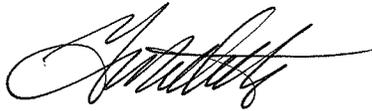
1001 de Maisonneuve Blvd W.  
Suite 630  
Montreal, Quebec  
H3A 3C8

Tel: (514) 845-9004  
Fax: (514) 845-6182  
[www.clhia.ca](http://www.clhia.ca)

• Ottawa

interfère avec le rôle du Conseil d'administration et de la haute direction. C'est l'entreprise qui doit déterminer elle-même son cadre de gestion des risques. Nous vous rappelons que cette fonction n'est pas prévue dans les directives du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.

Nous demeurons à votre disposition pour discuter à nouveau ces sujets et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Millette', with a stylized flourish extending to the right.

Yves Millette  
Vice-président principal, Affaires québécoises